

**ANNEE 2019**

Délibération n°

**20190049**

**SEANCE PUBLIQUE DU 23 JUILLET 2019**

Date de convocation : 19/07/2019

Date d'affichage : 26/07/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 15

Vote : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 juillet à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLEY (arrivée à 19h30).

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE, Dominique VIGIER.  
Ms Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°4 : Mise à jour des tarifs des services de la  
restauration scolaire, de l'accueil périscolaire, du  
local jeunes et du centre de loisirs de Bassussarry**

Rapporteur : Mme Dominique GALLOT

➤ **Restauration scolaire** :

Pour rappel, la restauration scolaire a été reprise en régie communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il avait alors été décidé de ne pas modifier les tarifs en cours d'année scolaire, et de conserver ceux appliqués par l'association ACCS.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les tarifs appliqués à compter du 2 septembre sont les suivants :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	55€	58€
Forfait 3 repas/semaine	49€	51€
Forfait 2 repas/semaine	39€	41€

Prix du repas adulte	6€ (-50% pour le personnel communal)
Salariés de l'ikastola + ATSEM (en dehors du temps de travail)	4.60€
Enfant d'employé communal	-50%
Réduction famille nombreuse	-20% sur le 3 <sup>ème</sup> enfant
Repas occasionnel enfant	5.80€

➤ **Accueil périscolaire :**

- Enfants de Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 650€	QF > 650€
Abonnement matin	13€	16€
Abonnement soir	15€	19€
Abonnement matin & soir	20€	26€

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

- Enfants hors Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 650€	QF > 650€
Abonnement matin	14€	17€
Abonnement soir	16€	20€
Abonnement matin & soir	21€	27€

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Local jeunes :**

- Activités sans prestataire :
  - ½ journée : 4€
  - Journée : 10€ (ados restant sur place pendant la pause déjeuner)

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Centre de loisirs :**

Quotient familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNEE	½ JOURNEE	JOURNEE	½ JOURNEE
De 0 à 650€	8€	4€	10€	5€
De 651 à 1 000€	12€	6€	14€	7€
De 1 001 à 1 500€	15€	8€	17€	9€
+ de 1 500€	17€	10€	19€	11€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Majoration de retard uniquement pour le centre de loisirs :**

Pour tout retard, une majoration de 5€ par retard sera facturée à la fin du mois.

➤ **Annulation :**

Toute inscription non annulée au moins 48h à l'avance ne donnera pas lieu à un remboursement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/07/2019